



Des employeurs ont ils le droit de changer la base des congés

Par **mumu661**, le **14/03/2010** à **14:32**

Bonjour, rnvoilà, je travaille dans la même entreprise depuis 19 ans et deux de mes collègues depuis plus de 30 ans et une autre 14 ans. rnConcernant les vacances d'été, depuis toutes ces années, nos employeurs ont toujours souhaités que nous partions un mois complet en alternant chaque année le mois de juillet eavec août, deux employés en juillet et deux en août.rnMais voilà, cette année, sans qu'aucune réunion n'est eu lieu et sans qu'aucun dialogue ne soit possible ils ont décrétés que nous devons partager les congés d'été de telle manière :rn- quinze jours soit en juin soit en septembrern- quinze jours soit en juillet soit en août.rnsachant que nous partons une employée par employée plus jamais deux en même temps.rnAucune explication à cette modification. ni aucune situation particulière de l'entreprise justifiant ce changement.rnOn n'a pas le choix c'est comme ça et pas autrement. rnAussi ma question est de savoir si après toutes ces années, ne peut on pas considérer que les congés précédemment en vigueur soit acquis. rnN'auraient ils pas dû au préalable nous réunir et nous faire part des changements qu'ils entendaient mettre en place ?rnEn ont ils le droit comme ça après tant d'années ?rnPour précision, ce changement n'est du que dans le fait où l'un de nos employeurs n'entend plus assurer le travail dont il assurait la charge durant le congé de deux de mes collègues. (c'est là l'unique raison de ce changement).rnIl est peut être utile que je vous précise que durant toutes ces dernières années, à chaque fois, que nous avons demandé de prendre moins d'un mois en été, on s'est toujours heurté à un refus.rnMerci de votre réponse.